



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 62893

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur l'aide aux congés pour les agriculteurs. En effet, le Gouvernement a annoncé un renforcement des services de remplacement pour les agriculteurs, devant créer plus de 5 000 emplois salariés. Les agriculteurs s'interrogent aujourd'hui sur les modalités de cette disposition, sur la possibilité pour les éleveurs de bénéficier d'une aide financière quand ils se font remplacer au moment où ils partent en congé, sur la prise en charge partielle des congés, sur le nombre d'éleveurs potentiellement concernée et le coût réel de cette mesure. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation agricole contient une mesure qui vise à favoriser le remplacement pour congé de l'exploitant. Cette disposition participe fortement à l'objectif de rapprochement des conditions de vie des agriculteurs de celles des autres catégories d'actifs. Il s'agit d'un crédit d'impôt destiné à permettre à ces exploitants de partir en congés. Cette mesure sera ouverte aux personnes physiques exploitant individuellement ou en société dont l'activité agricole requiert leur présence sur l'exploitation chaque jour de l'année. Le crédit d'impôt couvrira une partie des dépenses exposées pour leur remplacement pour congés par un salarié recruté ou mis à leur disposition à cet effet. Pour un crédit d'impôt égal à 50 % d'un coût journalier plafonné à 42 fois le minimum garanti (130 euros) pendant quatorze jours par an, la prise en charge maximale s'élèvera à 915 euros par an, compte tenu du montant actuel du minimum garanti. S'ajoutant aux autres motifs de remplacement déjà pris en charge à d'autres titres (maternité, maladie...), le remplacement pour congés devrait permettre le développement d'emplois salariés dans les services de remplacement, dynamisant ainsi ce secteur d'activité. Le nombre d'éleveurs laitiers potentiellement concerné est estimé à 70 000 sur un total de 140 000, sachant que ce chiffre n'est pas limitatif.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62893

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3601

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11503